

ACTiON Jeunes – bien vivre la pandémie

Guide pratique de l'appel à projets

A propos de l'Œuvre :

L'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte est un établissement public qui assure depuis plus de 75 ans la mission d'initier et de contribuer au financement de projets au service de l'intérêt général au Luxembourg. Elle génère ses moyens financiers par le biais de la Loterie Nationale.

Initialement créée pour venir en aide aux victimes de la Deuxième Guerre mondiale, elle soutient aujourd'hui des initiatives dans les champs d'action suivants : **Social, Culture, Environnement, Sport & Santé, Mémoire.**

Dans ces 5 domaines, l'Œuvre soutient des demandes spontanées en provenance des acteurs de la société civile, mais identifie également elle-même par le biais de table-rondes ou de forums de discussion des besoins qui, au sein de notre société, ne sont couverts, ni par les fonds publics, ni par l'initiative privée.

Dans son rôle d'organe de soutien financier en situation de crise, l'Œuvre a activement soutenu de nombreux projets destinés à répondre à un besoin immédiat et liés à la situation du Covid-19. Elle a participé également au co-financement de l'Etude « Covid-Kids » menée par des chercheurs de l'Université du Luxembourg et traitant de l'impact du Covid-19 sur le bien-être des enfants et des jeunes.

A la suite d'échanges avec les experts des domaines en question : acteurs du terrain, représentants de la société civile, institutions publiques et monde politique, elle prend des actions et initiatives pour combler les besoins non-couverts identifiés en lançant entre autres **des appels à projets publics.**

Sa position neutre lui permet en effet de jouer un triple rôle de facilitateur, d'initiateur d'appels à la société et de soutien aux projets émanant directement des acteurs du terrain.

A) Appel à projets « ACTION Jeunes - bien vivre la pandémie »

Situation de départ :

Depuis que la pandémie Covid-19 a frappé le monde début 2020, beaucoup d'enfants et de jeunes ont été plongés dans l'inconnu et l'incertitude et se retrouvent soudainement en perte de repères. L'impossibilité de fréquenter l'école en présentiel et souvent aussi celle de poursuivre leurs activités de loisirs a eu un impact important sur la santé et le développement personnel de nombreux enfants et jeunes.

Table ronde du 10 février 2021 :

Une table ronde organisée le 10 février 2021 par l'Œuvre avec les acteurs du secteur de l'enfance et de la jeunesse et une cinquantaine de participants d'institutions différentes a permis de confirmer et, plus précisément de décrire l'impact négatif de cette crise sur le bien-être physique et mental de nombreux enfants et jeunes. Ce mal-être s'étend également sur parents, enseignants et personnes en charge ou en relation avec des enfants et des jeunes.

Il a été constaté que la situation est préoccupante et que des mesures doivent être entreprises de manière urgente afin d'éviter des conséquences négatives importantes à court, moyen et long terme sur les enfants/jeunes.

Lancement de l'appel à projets « ACTION Jeunes - bien vivre la pandémie » à hauteur de € 2.000.000 (deux millions) :

Suite aux constats de la table-ronde, le Conseil d'administration de l'Œuvre a décidé de lancer un appel à projets « ACTION Jeunes - bien vivre la pandémie ». En effet, il importe d'agir d'urgence et de soutenir des projets qui permettront d'améliorer à court et moyen terme, le bien-être des enfants et des jeunes.

B) Qui peut soumettre un projet ?

L'appel à projets est ouvert **exclusivement à des personnes morales et institutions ne poursuivant pas de but lucratif exerçant leur activité au Grand-Duché de Luxembourg.**

Sont éligibles comme porteurs de projet les :

- Asbl (associations sans but lucratif)
- Fondations
- Établissements publics
- Sociétés disposant du statut SIS (Société à Impact Sociétal)
- Lycées, universités, école fondamentale et toute sorte d'institutions scolaires
- Des classes scolaires par le biais de leur école (voir point ci-avant)

Ne sont pas éligibles les

- Sociétés commerciales
- Ministères et Administrations publiques
- Communes
- Personnes privées

C) Quel est le public cible bénéficiant des projets ?

Tous les projets soumis doivent répondre à une situation apparue / renforcée dans le contexte de la pandémie du Covid-19 et avoir pour objectif de contribuer à l'amélioration du bien-être des enfants et des jeunes :

- Agés entre 1 et 27 ans (impact direct)
- Des personnes adultes de l'entourage des enfants et des jeunes tels que parents, enseignants, éducateurs et toute personne en charge ou en relation avec des enfants et des jeunes (impact indirect)

D) Champs thématiques

Les projets soumis doivent obligatoirement s'inscrire dans **au moins un des champs thématiques** énoncés ci-dessous.

Le fait qu'un projet correspond à plusieurs de ces champs thématiques constitue un atout.

1. Activités extra-scolaires / éducation non-formelle à destination des enfants et des jeunes

Les projets sont censés contribuer à rendre possible à nouveau l'organisation des activités extra-scolaires tout en respectant les dispositions sanitaires. Cela sera ainsi un moyen pour que les enfants / jeunes puissent maintenir des liens entre eux et avec les encadrants et amener à repérer d'éventuelles situations d'urgence. Dans ces projets il sera également intéressant d'impliquer les enfants / jeunes dès la conception des activités afin de les responsabiliser par le biais d'activités qui donnent du sens pour eux.

2. Prise en charge de la santé mentale des enfants et des jeunes

Les projets sont censés répondre aux problèmes en matière de santé mentale des enfants et jeunes qui ont fortement augmenté depuis le début de la pandémie. Il sera important de mettre l'accent sur les activités de prévention afin d'éviter tant que possible les hospitalisations devenues de plus en plus nombreuses.

3. Rôle des médias autour de la pandémie Covid-19

Les projets sont censés contribuer à véhiculer dans les médias des messages moins anxiogènes, voire des messages positifs, rassurants et encourageant à l'attention des enfants et des jeunes.

Cette thématique pourra également être une opportunité pour lancer des projets de communication dans les médias sur les possibilités de l'encadrement et de prise en charge des jeunes / enfants par des structures existantes.

4. Projets à destination des enfants les plus jeunes (1-6 ans)

Les projets sont censés soutenir au quotidien les enfants les plus jeunes afin qu'ils comprennent et vivent mieux la situation actuelle les entourant.

5. Projets à destination des enfants et des jeunes en situation de handicap

Les projets sont censés soutenir des enfants et des jeunes en situation de handicap par le biais d'initiatives qui vont permettre de rompre l'isolement social dans lequel ils se sont souvent retrouvés, suite aux différentes fermetures, notamment des établissements d'accueil de jour.

6. Projets à destination de mineurs non-accompagnés (DPI/BPI)

Les projets sont censés améliorer la situation des mineurs non-accompagnés qui se retrouvent isolés et confrontés à la situation de pandémie après avoir traversé des parcours souvent traumatisants.

7. Projets à destination d'enfants et de jeunes victimes de violence domestique

Les projets sont censés soutenir des enfants et jeunes victimes de violence domestique qui se retrouvent fortement isolés au sein de leur domicile et, par conséquent trouvent moins de lieux d'écoute et de refuge, surtout parce que certains lieux de socialisation étaient fermés lors du confinement et certains le sont d'ailleurs toujours.

8. Programme de soutien des parents et du personnel encadrant sur le terrain

Les projets sont censés soutenir au quotidien les parents et le personnel encadrant des enfants et des jeunes sur le terrain afin de contribuer à leur bien-être et de diminuer la charge mentale entraînée par la pandémie Covid-19. Ces projets contribueront ainsi à l'amélioration indirecte du bien-être des enfants et des jeunes.

9. Activités d'éducation formelle à destination des enfants et des jeunes

Les projets sont censés éviter ou diminuer le décrochage scolaire. Ce champ thématique pourra également donner la possibilité de réaliser des projets au sein même des écoles afin de mettre en place des espaces de parole qui permettront de détecter des jeunes en souffrance et de les aider. Sont également visées la mise en place d'activités à l'école pour soutenir les enfants et les jeunes notamment au niveau de la santé mentale et pour la prise en charge de problématiques telles que la violence.

Les projets de cette catégorie ne seront soutenus par l'Œuvre qu'après discussion et concertation avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Informations importantes :

- Les projets doivent impérativement avoir lieu au Luxembourg.
- Ils peuvent avoir un effet à court ou à moyen terme. Cela signifie qu'ils peuvent apporter des réponses immédiates dans le contexte de la pandémie en respectant les consignes sanitaires en vigueur mais ils peuvent également avoir pour objectif de proposer des solutions dans un contexte post-pandémique.
- Les projets doivent correspondre soit à un nouveau concept que l'organisation souhaite lancer soit à un concept déjà existant mais que l'organisation ne peut plus réaliser faute de moyens financiers.
- Le financement de l'Œuvre n'excédera en principe pas une **durée maximale de 24 mois**.
Il est de la responsabilité du porteur de projet de trouver les financements si son projet excède la durée de 24 mois.
- Il n'y a pas de montant minimal ou maximal pour le montant de l'aide financière sollicitée auprès de l'Œuvre (pour mémoire : enveloppe globale prévue € 2.000.000).
- Pour évaluer les projets, le jury attachera une importance primordiale aux critères d'évaluation suivants :
 - La pertinence du projet par rapport aux objectifs fixés dans un ou plusieurs des 9 champs thématiques précités
 - La cohérence des mesures
 - La viabilité du projet
 - Le rapport efficacité / coût
 - L'expérience du porteur de projet et, le cas échéant, de ses partenaires

E) Soumission du dossier de candidature

Toute organisation qui souhaite participer à l'appel à projets [doit compléter un dossier de candidature en ligne](#).

Pour pouvoir profiter de l'enveloppe de l'appel à projets « ACTiON Jeunes » le dossier complet est à soumettre électroniquement **à partir du 25 mars et jusqu'au 31 mai 2021**.

F) Le jury de sélection des demandes

L'Œuvre a décidé de mettre en place un jury de sélection ad hoc qui est composé de membres du Conseil d'administration et de personnes externes à l'Œuvre, issues de la société civile et actives dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse.

En cas de conflit d'intérêt d'un ou de plusieurs membres du jury et/ou du Conseil d'administration dans un dossier, ce- ou ces-derniers sont obligés de déclarer ce conflit d'intérêt au Président du Jury ou du Conseil d'administration et s'abstiendront dans la discussion et la prise de décision dans ce dossier. Ceci sera acté dans les procès-verbaux respectifs.

La sélection des projets par le jury se déroulera au fur et à mesure de leur entrée.

Le jury fera une recommandation au Conseil d'administration de l'Œuvre qui prendra la décision finale.

Le Conseil d'administration est souverain dans sa prise de décision.

Les décisions seront ensuite communiquées par écrit aux candidats.

G) Exclusions

Les candidats dont les dossiers contiennent des informations erronées, potentiellement destinées à influencer le jury, seront exclus d'office.

H) Réserves

L'Œuvre se réserve le droit d'adapter à tout moment les termes de ce règlement. Dans ce cas, elle communiquera aux candidats la teneur des changements effectués.

I) Engagement des porteurs de projets retenus

Les porteurs de projets retenus s'engagent à :

- dédier le montant de l'aide uniquement au projet sous rubrique ainsi qu'aux activités prévues dans le descriptif,
- ne pas recourir à un double financement pour les mêmes dépenses,

- procéder à une évaluation de l'impact du projet par le biais de rapports intermédiaires (applicable aux projets avec un versement en plusieurs tranches) et d'un rapport final (applicable à tous les projets),
- rembourser l'aide accordée en cas de non-réalisation du projet ou rembourser le solde non-utilisé lorsque les dépenses réelles du projet seront inférieures par rapport aux prévisions budgétaires.
- utiliser la mention « avec le soutien de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte » et d'apposer le logo de l'Œuvre (téléchargeable via oeuvre.lu/logos) sur tous les supports de communication.

Contacts et informations sur l'appel à projets

Pour toute question spécifique, dépassant le cadre des informations figurant dans le présent guide pratique, veuillez contacter :

Anne-Laure Kneip
Coordinatrice de projets | social/jeunes
anne-laure.kneip@oeuvre.lu
Tél : + 352 22 56 67 – 709

Claudine Lorang
Coordinatrice de projets | social, sport & santé et environnement
claudine.lorang@oeuvre.lu
Tél : + 352 22 56 67 – 702

Petra Penders
Coordinatrice de projets | environnement, mémoire et social
petra.penders@oeuvre.lu
Tél : + 352 22 56 67 – 707

Florence Ahlborn
Coordinatrice de projets | culture et social
florence.ahlborn@oeuvre.lu
Tél : + 352 22 56 67 – 706

Emile Lutgen
Directeur
emile.lutgen@oeuvre.lu
Tél : + 352 22 56 67 – 708